



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SERVICE
COMMUNICATION
communication@rixheim.fr

Dossier suivi par :
Alexandre BIRRIEN

Autorisation de publication

Je soussigné(e).....

demeurant.....

- cède à titre gratuit à la Ville de Rixheim le droit de publier dans son magazine Vivre à Rixheim ainsi que sur ses pages Facebook & Instagram, la photographie que je lui ai adressée et qui représente.....
- déclare être l'auteur de la photographie susmentionnée et ne pas avoir cédé le droit d'exploiter cette photographie, à titre exclusif, à un tiers. Je conserve le droit d'exploiter librement de mon côté cette photographie.
- déclare avoir obtenu l'accord des personnes figurant sur la photographie pour une éventuelle publication. Je m'engage ainsi à garantir la Ville de Rixheim de tout recours ou réclamation émanant des personnes photographiées.
- Déclare décharger la Ville de Rixheim de toute revendication ou éviction tenant à la propriété matérielle ou incorporelle de la photographie.

Fait à le.....

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h – 14h à 19h
Mardi : 9h à 12h – 14h à 18h
Mercredi : 9h à 12h – 14h à 16h
Jeudi : 9h à 12h – 14h à 18h
Vendredi : en continu de 9h à 15h

Du 1^{er} juillet au 31 août :
Fermeture à 17h les mardis et jeudis

Le courrier doit être adressé personnellement à Madame le Maire
Ville de Rixheim – 28, rue Zuber – B.P. 7 – 68171 RIXHEIM CEDEX

Signature